

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 062-216207365-20240611-DEC2024\_88-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE DECORATION POUR LE CHATEAU  
DE BAC ST MAUR

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de décorer le château de Bac St Maur afin de réaliser une vidéo « wedding planer » ;

Vu la proposition reçue par MAGIQUE WEDDING, au regard du prix et du délai ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société MAGIQUE WEDDING (sise 61 rue de la prévôté – 59840 PERENCHIES) un devis relatif à la décoration du château de Bac St Maur, pour un montant total de **2.550€ TTC**

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 11 juin 2024

DEC 2024\_88



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS